



Le présent règlement a pour but d'organiser l'usage de la buanderie afin de permettre à chacun d'en disposer équitablement. Tous les locataires s'engagent au respect réciproque.

- Le calendrier affiché à la buanderie fixe les dates d'utilisation pour chaque locataire. Il doit être respecté scrupuleusement.
- Les jours ouvrables, la buanderie peut être utilisée de 07.00 heures à 22.00 heures.
- Par considération pour les autres locataires, l'utilisation de la buanderie n'est pas autorisée les dimanches et jours fériés.
- Le linge doit être immédiatement sorti de la machine après la fin du processus de lavage ou de séchage. Le linge sec est à dépendre et à enlever sans délai de la buanderie.
- La buanderie et les appareils en faisant partie doivent être laissés dans un état de propreté irréprochable. Il convient en particulier de
 - nettoyer les filtres du lave-linge, du tumbler et des appareils de déshumidification
 - nettoyer le récipient de poudre à lessive et essuyer la machine à laver
 - nettoyer les appareils de déshumidification
 - nettoyer les sols dans la buanderie
 - nettoyer le bac à laver
 - couper le courant électrique et l'eau
 - éliminer les paquets de lessive vides dans les poubelles privées
- Nous vous prions de respecter scrupuleusement le mode d'emploi des différents appareils. Pour éviter tout risque de débordement de la machine à laver, il est important de s'assurer que le dosage de lessive employée est correcte. Vous trouverez des indications relatives au dosage approprié sur chaque emballage de lessive. Les poches des vêtements sont à vider avant chaque lavage, car des allumettes, de la monnaie, des trombones, clous ou autres peuvent entraîner des dérangements et dommages coûteux aux appareils. Les soutiens-gorge à armature sont à placer dans un filet de lavage séparé.
- Pour éviter que la mousse déborde, le dosage du détergent indiqué sur les produits doit être respecté.
- Les pièces doivent être bien ventilées pendant le lavage et surtout après. En hiver, les fenêtres doivent rester fermées toute la nuit.
- Il est interdit aux utilisateurs de faire la lessive pour les personnes qui vivent loin de chez elles et pour celles qui n'appartiennent pas à la communauté familiale.
- Les propriétaires d'animaux sont obligés de faire un cycle à vide après avoir utilisé la machine à laver afin que tous les poils de l'animal soient complètement éliminés.
- Chaque locataire doit annoncer immédiatement un dégât qu'il remarque. Tel. 031 752 04 04

Remettez la buanderie comme vous aimeriez la retrouver; Nettoyée et rangée proprement